

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune d'Éole-en-Beauce s'est réuni à la Salle de Quartier de Viabon, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Julien BIRRE, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par courriel aux conseillers municipaux le 25 septembre 2025.

Présents : Julien BIRRE, François ISAMBERT, Vincent FAUCHEUX, Bernadette MARTIN, François VASSORT, Catherine ARRONDEAU, Florence TICOT, Benoît LHOSTE, Valérie MARTIN, Gwenaëlle VINCHON, Corinne BOUCHET, Bruno WISSOCQ et Benjamin LIROCHON.

Absent(s) excusé(s) : Stéphane CHANCOLLON (pouvoir à Vincent FAUCHEUX), Marc HENRION (pouvoir à Benjamin LIROCHON), Géraldine GRILLON (pouvoir à François VASSORT), Cindy FERNANDES, Vanessa VOYET (pouvoir à Julien BIRRE) et Ludovic GUESNET (pouvoir à Gwenaëlle VINCHON).

Absent(s) : Néant.

A été nommé secrétaire de séance : Catherine ARRONDEAU.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025
- Approbation du RPQS 2024
- Clochers des églises
- Suppression de postes
- Travaux
- Projet agrivoltaïque Energiter
- Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance à l'unanimité et l'ordre du jour est abordé.

2. Approbation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2024

Après présentation du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) 2024, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, le RPQS 2024.

Il est précisé que le RPQS 2024 est consultable en mairie ou sur le site www.services.eaufrance.fr.

3. Clochers des églises

3.1. Église Saint-Sébastien de Baignolet

L'entreprise Biard-Roy a été sollicitée afin de chiffrer la remise en service des cadrans avec les remplacements de l'horloge mère électronique et du récepteur commandant le mécanisme d'horlogerie pour la mise en mouvement des aiguilles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise Biard-Roy.

3.2. Église Saint-Julien de Fains la Folie

L'entreprise Biard-Roy a été sollicitée afin de chiffrer la mise en sécurité de la cloche et la révision de l'entraînement complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise Biard-Roy.

3.3. Église Saint-Pierre de Germignonville

L'entreprise Biard-Roy a été sollicitée afin de chiffrer la mise aux normes de la cloche.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise Biard-Roy.

3.4. Église Saint-Martin de Viabon

L'entreprise Biard-Roy a été sollicitée afin de chiffrer la mise aux normes de la cloche.

L'entreprise Charpente Peltier a été sollicitée afin de chiffrer la mise en sécurité du beffroi du clocher de Viabon. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter le devis de l'entreprise Biard-Roy et le devis de l'entreprise Charpente Peltier.

4. Suppression de postes

Considérant la nécessité d'adapter les postes aux besoins des services, il est donc nécessaire de supprimer des postes sur le grade correspondant et la quotité horaire adéquate suivants :

- Adjoint Technique Territorial 25h00, avec date d'effet de la suppression au 30/09/2025 ;
- Adjoint Technique Territorial 20h00, avec date d'effet de la suppression au 30/09/2025 ;
- Agent de maîtrise principal 31h30, avec date d'effet de la suppression au 30/09/2025.

Après saisine du Comité Social Territorial Intercollectivités placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir, Les représentants des collectivités et du personnel ont chacun donné un avis favorable à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter les suppressions de postes pré-cités.

5. Travaux

5.1. Logement communal du 3 bis rue de la Grande Barre à Villeau (ex-logement VERON)

3 entreprises éoloises ont été contactées. Nous sommes en attente de retour des devis.

5.2. Logement communal du 4 rue du Moulin à Fains la Folie (Ex-logement Jean-Luc)

Des diagnostics nécessaires pour la mise à la location du logement ont été demandés auprès de 100% Diagimmo.

5.3. Château d'eau de Villeau

Les travaux du réseau hydraulique ont été réalisés durant l'été en 2 temps :

- L'installation des tuyaux dans un premier temps ;
- L'isolation des tuyaux dans un deuxième temps.

Suite à ces travaux, il a été constaté que l'état de la cuve était en mauvais état. Nous sommes en attente de devis de l'entreprise TÉOS, spécialiste de ces travaux.

Nous aurons peut-être l'obligation de repousser les travaux de sécurisation du château de Baignolet après ceux du réservoir de Villeau de façon à obtenir le maximum de subventions.

5.4. Avaloirs

De façon à réaliser un nettoyage complet des avaloirs et traversées de route, un devis a été demandé à plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accepter la réalisation des travaux de nettoyage complet des avaloirs et traversées de route. Cependant, il est demandé d'avoir de plus amples renseignements sur les différents devis.

6. Projet agrivoltaïque Energiter

Les études environnementales durent plus longtemps que prévues. Celles-ci devraient être disponibles pour fin octobre.

Le retour de l'étude agricole vis-à-vis des chênes truffiers, réalisée par Oui Truffe est prévue pour mi-octobre.

Une promesse de constitution de servitude est en attente par rapport à l'utilisation de chemins communaux.

7. Questions diverses

• Tombes en mauvais état

Plusieurs tombes sont en mauvais état dans différents cimetières. Des renseignements ont été demandés auprès de la Préfecture afin de connaître les modalités à suivre. Nous sommes en attente de leur retour.

• Passage câble électrique pour le parc éolien de Neuvy-en-Dunois de Volkswind

Un câble électrique utilisera des chemins communaux afin de relier le parc éolien de Neuvy-en-Dunois à un poste source. Il devrait emprunter environ 1.100 m de chemin.

L'indemnité proposée est soit :

- 15 €/m en une seule fois ;
- 1,50 €/m/an durant l'utilisation du câble.

• Réunion « Fermeture du réseau cuivre » du lundi 29/09/2025

Au 01 janvier 2026, il ne sera plus possible de s'abonner à un forfait cuivre. Mais ceux qui ont des forfaits cuivre pourront continuer leur abonnement cuivre.

La fermeture technique du réseau cuivre est prévue pour janvier 2029. La coupure ne sera effective qu'à cette date.

Un démarchage est prévu par les opérateurs commerciaux pour le passage à la fibre. Il est recommandé de ne pas attendre l'année 2028 afin de passer à la fibre.

Les administrés ayant des difficultés à passer à la fibre doivent en faire part à la mairie.

- **Abris-bus de Villeau**

Les toits des abris-bus de Bisseau, Bessay et Villeau ont été rénovés par nos agents techniques.

- **Service Technique**

Suite au départ de Cédrik GEORGES, une réorganisation du service technique était nécessaire. Depuis le 04 septembre 2025, Kevin BELHOMME est le chef du service technique. Les 4 agents travaillent la plupart du temps ensemble.

Le contrat de Jean-François SAVOYE qui devait se terminer le 30 septembre 2025 a été prolongé de 6 mois, soit jusqu'au 31 mars 2026.

- **Demande d'aménagement de chemin**

Une demande d'aménagement de chemin communal a été réalisée par un exploitant du champ voisin à ces chemins, dont la suppression d'un chemin.

Après échange ; le Conseil Municipal décide de ne pas accepter la suppression dudit chemin.

- **Fin possible des communes déléguées**

Diverses demandes de renseignements ont été réalisées auprès de la Préfecture afin de connaître les modalités dans le cas où la fin des communes déléguées était envisagée. La commune est en attente de retour.

Voici un résumé des différents échanges vis-à-vis de la possibilité d'envisager la fin des communes déléguées. Le fait d'avoir une seule mairie pour les permanences faciliterait le travail administratif des secrétaires de mairie. Les administrés se sont habitués aux permanences hivernales et estivales qui ont lieu seulement à la mairie à Viabon. Cependant, un sentiment affectif vis-à-vis des mairies annexes ressort.

Pour information, la fin des communes déléguées ne signifie pas la fin des 5 bureaux de vote lors des élections.

Ce sujet sera à nouveau échanger après réception de la réponse de la Préfecture aux différentes questions de la mairie.

- **Travaux RD 12 entre Fains la Folie et Viabon**

Les travaux de la RD 12 ont été correctement réalisés. Le nettoyage complet doit être réalisé dans les prochaines semaines.

- **Mi-temps thérapeutique Christine CHENET**

Le mi-temps thérapeutique de Christine CHENET est prolongé jusqu'au 30 novembre 2025.

- **Départ à la retraite de Jacky BONHOMMET**

Normalement, Jacky BONHOMMET doit prendre sa retraite au 01 octobre 2025.

- **Maxence SAULNIER**

Maxence demande sa réintégration puis sa mutation pour rentrer auprès de la Direction Interdépartementale des Routes (DIR) à Chartres au 01 novembre 2025.

- **Recycleo Baignolet**

Suite aux différentes analyses, Recycleo est en attente du retour de la DREAL.

- **Cérémonies**

La cérémonie commune du 11 novembre 2025 aura lieu à Fains la Folie

- **Élections municipales 2026**

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h27.

Le maire, Julien BIRRE

